



Déclaration liminaire CTL emplois du 19/01/2018, matin.

Monsieur le Président,

Rarement, voire jamais, un gouvernement n'avait exprimé un choix aussi clair entre « capital » et « travail ». Si les actionnaires peuvent se réjouir, l'immense majorité de la population ne peut que s'inquiéter.

Les ordonnances « Loi Travail » signées le 22 septembre et ratifiées à l'Assemblée Nationale ce mardi, sont une déclinaison parfaite de ce libéralisme assumé, qui conduit à une précarisation généralisée des travailleurs de ce pays.

Evidemment l'action dévastatrice du gouvernement ne s'arrête pas au secteur privé, elle attaque de front la sphère publique par sa volonté de démanteler les services en supprimant les missions, les structures et les emplois.

La DGFIP est, dans ce tourbillon de régression sociale, singulièrement touchée, puisqu'elle absorbera à elle seule l'ensemble des suppressions de la fonction publique d'État pour 2018.

1 600 nouvelles suppressions, portant à près de 37 000 le nombre des suppressions d'emplois à la DGFIP depuis 2002. Les effectifs de ce que vous appelez, « notre belle et grande maison » ont littéralement fondu, charriant avec ces trop nombreux départs leurs lots de dégradation des conditions d'exercice des missions, de restructurations et fermetures de services incessantes, de perte de sens au travail, d'apparition et de multiplication de Risques Psycho-sociaux...

Evidemment ces 1600 suppressions d'emplois pour 2018 qui se traduisent par 18 suppressions dans notre département ne constituent qu'un chimérique répit, le Directeur Général ne manque pas de le rappeler dans son message du 28 septembre « l'année 2018 sera cependant une année de transition, les efforts en matière de suppressions d'emplois ayant vocation à se renforcer dans les années suivantes ». Efforts qui selon des sources avisées, verront disparaître entre 4 000 et 5 000 emplois par an sur la reste du quinquennat.

Comme si cette situation catastrophique que pourtant tous les baromètres sociaux de la DGFIP mettent en exergue, rappelons que le dernier en date de décembre 2016, établit que :

73 % des agents pensent que la DGFIP n'évolue pas dans le bon sens

78 % que l'administration ne les écoute pas,

71 % (+3) disent que l'attention portée aux conditions de travail est insuffisante.

57 % ne croient plus à l'allègement des tâches (53 % en juin 2015).*

Comme si ce constat, donc, ne suffisait pas, les attaques s'accroissent sur notre administration, ciblant toute à la fois nos garanties en tant qu'agents, nos droits en tant que représentants des personnels et nos missions en tant que fonctionnaires de l'administration fiscale.

Ainsi, par lettre du 26 septembre dernier, le Premier Ministre a envoyé aux membres du gouvernement son programme intitulé « Action Publique 2022 » dît Cap 22. En pratique, un comité composé de personnalités qualifiées, françaises ou étrangères, de chefs d'entreprises, de parlementaires, élus locaux et hauts fonctionnaires (on notera l'absence singulière des premiers concernés et de leurs représentants) sera chargé d'identifier les réformes structurelles et les économies significatives et durables sur l'ensemble du champ des administrations publiques.

Au programme de ce comité composé de farouches défenseurs du service public à la française : abandons, externalisations et privatisations de missions.

Tout est dit : les services publics à la française source de cohésion sociale, d'égalité entre les citoyens, de neutralité sont morts et enterrés sans autre forme de procès. Solidaires Finances Publiques et la CGT mettront toutes leurs forces dans la bataille pour combattre ces attaques aboutissant au démantèlement des services publics et ses conséquences pour les citoyens et les agents.

La rigueur budgétaire confirmée ne s'arrête pas aux emplois, elle touche par ailleurs notre rémunération et nos règles de gestion.

Il faut bien sûr accompagner et faciliter la grande braderie de la DGFIP.

Comme si mettre à mal notre administration ne suffisait pas, il faut encore attaquer les agents au portefeuille et poursuivre les pertes sèches en terme de pouvoir d'achat :

Plusieurs mesures iront dans ce sens :

- « Regel » du point d'indice (après la large augmentation de 1,2 % après 7 ans de glaciation) ;
- Réinstauration de la journée de carence (qui ne sera pas compensée par l'employeur) ;
- Application du non-protocole PPCR
- Augmentation de la CSG avec un système de compensation que les fonctionnaires vont autofinancer.

Enfin provocation ultime, notre DG lance une attaque sans précédent contre les droits et garanties des personnels en matière d'affectation.

- suppression de l'affectation nationale à la RAN mission/structure pour une affectation uniquement au département pour tous les agents A,B et C ;
- suppression du mouvement complémentaire pour les C ;
- blocage pendant 3 ans sur le poste de 1ère affectation (après recrutement ou promotion pour tous les agents A,B et C) ;
- Délai de séjour entre deux mutations qui passe d'un an à deux ans ;
- etc.

Dans ces conditions, vous comprendrez que les organisations syndicales présentes refusent de siéger pour la 2^{ème} convocation du CTL emploi et qu'en aucun cas nous ne cautionnerons ni les suppressions d'emplois, ni les redéploiements qui ne sont que le fruit d'une politique d'austérité que nous condamnons avec la plus extrême vigueur.